



8^e cycle supérieur —
d'intelligence artificielle
———— 2025 > 2026

**présentation
de la formation**

Objectifs de la formation

Le CSIA présente une organisation entièrement repensée en cette rentrée 2025. Le contenu de la formation s'inspire de la feuille de route pour l'intelligence artificielle présentée au ministre de l'Intérieur en décembre 2024. Il entend apporter les principales clés de compréhension sur l'intelligence artificielle dans son usage ministériel concret et stratégique.

Cette formation offre aux participants une occasion d'échanger avec les plus grands experts et universitaires français, et permet de créer au sein de l'administration publique une véritable communauté d'échanges.

- › Acquérir une culture stratégique de l'intelligence artificielle
- › Prioriser des cas d'usage à fort impact
- › Maîtriser les enjeux budgétaires et organisationnels
- › Garantir une IA publique de confiance
- › Anticiper les transformations organisationnelles
- › Stimuler l'innovation au service de l'intérêt général

Publics de référence

Le cycle supérieur d'intelligence artificielle se compose d'une trentaine de hauts cadres de l'administration publique. Ces auditeurs sont désignés par les directions générales du ministère de l'Intérieur ou des autres ministères (Justice, Armées, Economie, Finances et Relance, Transition écologique, Enseignement supérieur, Recherche etc.). Il accueille également des élus nationaux.

Ce cycle de formation se donne pour ambition de constituer un réseau d'excellence interministériel pour la conduite de projet et la veille stratégique en matière d'intelligence artificielle.

Les formations sont ouvertes aux personnes en situation de handicap. En fonction de la nature du handicap, la présence permanente d'un accompagnant pourra être requise.

Prérequis

Les candidats sont obligatoirement présentés par leur référent institutionnel.

Organisation pédagogique

5 modules à thème, dont 2 dans des directions ou instituts partenaires (DTNUM, INRIA), de septembre à juin.

Un voyage d'étude en Europe ou à l'International permet aux auditeurs de bénéficier des expériences étrangères en matière d'IA.

Travaux des auditeurs*

Les auditeurs travailleront par groupes à la rédaction de rapports qui seront publiés dans un ouvrage.

Exemple des thématiques abordées par les rapports des promotions précédentes :

- Le policier augmenté
- L'intelligence artificielle et la transition écologique
- L'assistance par la robotique et ses usages grandissants dans le secteur public de la sécurité
- Sécuriser les grands événements avec l'intelligence artificielle
- L'acceptation sociale de l'IA, ses conditions et ses limites
- L'intelligence artificielle, l'éthique et les normes
- L'utilisation de l'intelligence artificielle comme outil de gestion des RH
- L'intelligence artificielle et la modernisation de l'administration

Une organisation et des ressources dédiées aux auditeurs

L'Institut met en œuvre un ensemble de ressources humaines et techniques qui assurent à chaque auditeur un accompagnement permanent et de qualité en vue de l'atteinte de ses objectifs professionnels.

1. L'équipe du département des cycles supérieurs ;
2. Des outils méthodologiques et techniques ;
3. Des ressources numériques, informatiques, en communication et en espaces de travail (amphithéâtres, salles de réunion, plateaux de crise).

Lors de leur inscription, au cours et à l'issue de leur formation, les participants seront invités à répondre à un court questionnaire d'évaluation des interventions.

*les termes de «auditeur/auditrice» doivent être entendus comme bénéficiaire au regard du référentiel Qualiopi

Organisation pédagogique

Sites

L'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur vous accueille au sein d'un environnement prestigieux. Le lieu principal est situé au cœur de Paris (75007) : l'École militaire. Le second est situé à Maisons-Alfort (94) : le Fort de Charenton.

Un livret d'accueil est remis à chaque auditeur, afin de faciliter son orientation et son intégration.



Déroulement

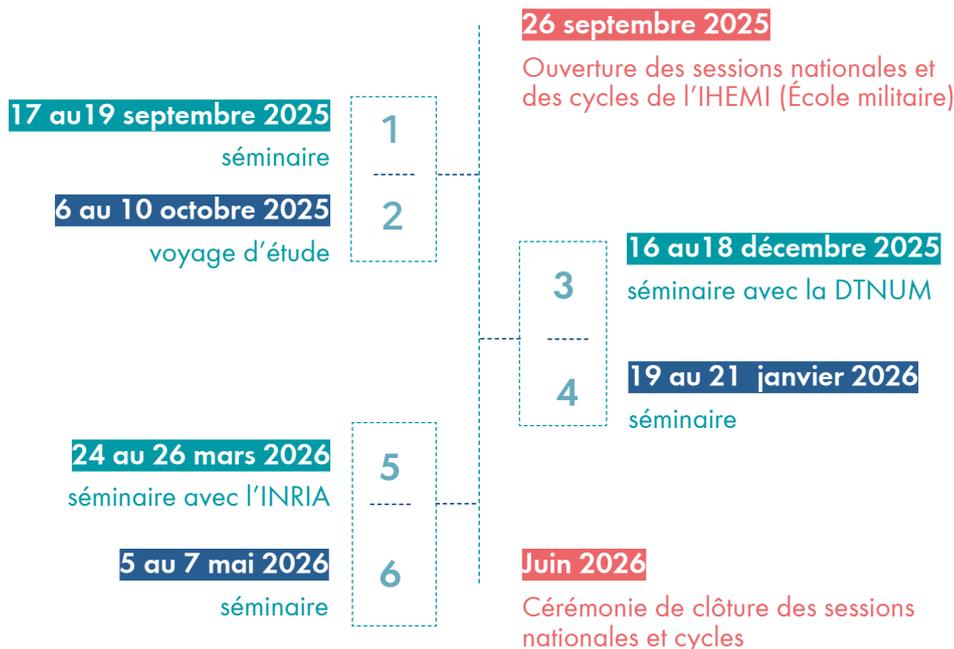
En dehors des déplacements, la majorité des séminaires thématiques mensuels auront lieu soit à l'École militaire (Paris) ou sur le campus de l'IHEMI situé dans le fort de Charenton, à Maisons-Alfort.

Les modules se déroulent sur trois jours, à l'exception du voyage d'études qui se déroule sur quatre jours, soit un volume global de formation de 22 jours (154 heures).

Les auditeurs se réuniront également par groupes de travail sur des créneaux horaires dédiés.

Les candidats admis à suivre le cycle ont une obligation de présence aux séminaires et aux déplacements, conformément aux dispositions de l'engagement d'assiduité détaillé dans la convention de formation. Dans le cas où l'auditeur ne remplirait pas une assiduité de 80% à la formation, le diplôme relatif à cette formation ne pourra lui être délivré.

Programme prévisionnel



Droits d'inscription

Les droits d'inscription au cycle supérieur d'intelligence artificielle, destinés à couvrir une partie des frais, sont fixés à :

- › Candidatures issues du ministère de l'Intérieur, du ministère de la Justice et du ministère des Armées : 2 000 euros
- › Candidatures d'autres ministères, d'élus : 2 500 euros

Les droits d'inscription sont exigibles dans leur intégralité avant l'ouverture de la session.

Les frais afférents à l'hébergement, à la restauration et au transport sont à la charge de l'auditeur ou de son employeur, excepté pour ce qui est prévu par le programme dans le cadre des déplacements.

› L'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur est certifié Qualiopi et est autorisé à percevoir des fonds au titre de la formation professionnelle.

Les candidatures, sous couvert des administrations concernées pour certaines, sont à faire parvenir au département des cycles supérieurs :

dcs-ihemi@interieur.gouv.fr



Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur
École militaire – Case n° 39 – 1 place Joffre – 75700 Paris 07 SP

Contact:

Direction des hautes études
Département des cycles supérieurs

Tél : +33 (0) 1 57 44 07 99

Courriel : dcs-ihemi@interieur.gouv.fr



www.ihemi.fr